

Avis Technique 5/99-1430*01 Mod

Modificatif à l'Avis Technique 5/99-1430

*Revêtement d'étanchéité
de toitures*

Roof waterproofing system

Dachabdichtung

Unovel E - Unosint E

Titulaire : Imper Italia SpA
Strada di Lanzo, 131
I-10149 Torino (Italie)

Internet : www.imper.it

Compte tenu de la décision du Groupe Spécialisé n° 5 du 8 décembre 2003, relative aux toitures-terrasses accessibles, la pente minimum de ces terrasses accessibles doit être conforme à celles des normes NF P 10-203 (réf. DTU 20.12) et NF P 84-204 (réf. DTU 43.1).

Dans le cas particulier où la protection rapportée des terrasses accessibles aux piétons, et au séjour, est recouverte par des revêtements de sol scellés, la pente est alors d'au moins 1,5 cm/m conformément aux dispositions de la norme NF P 61-202 (réf. DTU 52.1).

*Pour le Groupe Spécialisé n° 5
Le Président
C. DUCHESNE*

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 5

Toitures, couvertures, étanchéités

Vu pour enregistrement le 16 décembre 2003

Pour le CSTB : J.-D. Merlet, Directeur Technique



Secrétariat de la commission des Avis Techniques CSTB, 4, avenue du Recteur-Poincaré, F-75782 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51 - Internet : www.cstb.fr